

Question présentée par le député :
M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 15 septembre 2021

Question écrite urgente

Stade de Genève : à quand une aide financière pour les années 2021 et suivantes ?

Le 25 novembre 2016, le Grand Conseil adoptait la loi accordant une aide financière à la Fondation du Stade de Genève pour les années 2017 à 2020 (L 11949). Comme le mentionnait son exposé des motifs : « Depuis sa mise en service le 16 mars 2003, le Stade de Genève n'a jamais réussi à générer les revenus suffisants pour couvrir ses charges d'exploitation et de maintenance. Les revenus prévus dans le montage financier initial qui permettaient de couvrir les charges n'ont pas été réalisés. »

La loi prévoit que l'Etat verse à la Fondation du Stade de Genève un montant annuel de 1 090 000 francs sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation. Cette même loi fixe le dernier versement de cette aide financière à l'échéance de l'exercice comptable 2020.

L'année 2021 arrive à l'automne et aucune loi portant sur une aide financière pour les années ultérieures à 2020 n'est, à ma connaissance, déposée. L'absence d'aide financière pour l'année en cours et les suivantes laisse supposer soit que la couverture des charges est désormais assurée par la génération de revenus suffisants, soit que la Fondation du Stade de Genève et l'Etat de Genève n'ont pas encore signé de nouveau contrat de prestations pour des raisons restant à éclaircir.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pourquoi aucun projet de loi accordant une aide financière à la Fondation du Stade de Genève pour les années 2021 à 2024 n'a-t-il été déposé ?***

2) *Pour quelles raisons aucun contrat de prestations entre la Fondation du Stade de Genève et l'Etat n'a-t-il encore été conclu ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.